

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-68

PROGRAMME D'ANIMATION ET D' ACTIONS « ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Date de la convocation
15/09/2021

Nombre de délégués
En exercice : 24
Présents : 16
Votants : 19 (dont 3 pouvoir)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le 22 septembre 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE. L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 inclus. Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie		JP BOSDEVIGIE	x		
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			X		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte	x				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	4	1		5	10

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément	X				
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		MH MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise			X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	7
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	11

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

6109

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 2 - Accompagner la mutation des paysages

Mesure 12 : Développer un urbanisme au service de la qualité de vie

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation 5 - Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 19 : Favoriser l'accès au foncier pour des porteurs de projets innovants

Mesure 24 : Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local

Orientation 1 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques

Mesure 29 : Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales

Hors Contrat de Parc 2018 – 2022

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu la délibération n°B.2020-86 en date du 26 novembre 2020 du Bureau syndical approuvant le programme d'animation et d'action « Adaptation au changement climatique » ;

Considérant que la poursuite d'un programme d'animation et d'actions d'adaptation au changement climatique s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au travers de sa Charte 2018 – 2033 ;

Contexte :

Dans le cadre de son Plan Climat Energie volontaire, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'est engagé dans un programme d'animation et d'actions 2021-2023 « Adaptation au changement climatique », soutenu par l'ADEME pour l'année 2021.

Ce programme doit évoluer afin de répondre à une nouvelle programmation 2022-2023-2024. Ce projet permet de consolider l'existant sur la thématique de l'adaptation, de poursuivre les actions entreprises qui répondent aux enjeux et de travailler à la résilience du territoire en interrogeant régulièrement la stratégie du SMAG PNRML et en mettant en place les outils et les actions adaptées.

Le nouveau programme se recentre sur des thématiques fortes et répond aux besoins d'adaptation au changement climatique (CC) du territoire.

Description du projet :

Le programme d'animation et d'actions 2022-2023-2024 « Adaptation au changement climatique » contribue et amène les EPCI, communes membres, habitants et acteurs du territoire à porter des actions d'adaptation et de sensibilisation, coordonnées et accompagnées par le SMAG PNRML. Le travail s'oriente sur 3 axes :

- Préserver nos ressources
- Accompagner le changement des pratiques
- Adapter les filières et le secteur économique

Thématique	Description	Objectifs sur 3 ans	Cible	
AXE 1 Préserver nos ressources				
1.1 Energie, paysage, urbanisme et cadre de vie	Urbanisme	Réalisation d'études de bourg avec entrée adaptation au CC Intégration de l'adaptation dans les documents d'urbanisme	9 études 1 ateliers d'urbanisme 1 brochure d'aménagement durable	Communes du PNR
1.2 Ressources naturelles	Charte Forestière de Territoire	Intégration du CC dans le renouvellement de la CFT Animation de l'AAP bois construction avec un prisme adaptation	9 lauréats de l'AAP bois construction	PNR, communes, EPCI
	Eau - commandes groupées	Adaptation face à la pression sur la ressource en eau, mutualisation de commandes d'équipement - récupérateurs d'eau pluviale, cuves enterrées, toilettes sèches,...	3 commandes groupées	Collectivités, acteurs socio-pro, habitants
AXE 2 Accompagner le changement de pratiques				
2.1 Education, culture, vivre ensemble	Animations de sensibilisation + participation citoyenne	Animations à destination du grand public sur la thématique de l'adaptation au CC "Grand défi" dans les villes-portes : implication des	2 animations grand public / an Cycles de conférence 1 dispositif d'implication des hab. (échelle	Inter-Parcs, PNR, villes-portes, acteurs du territoire

		citoyens dans la transition Animation Fresque du Climat	communale) 2 Fresques du Climat	
	Communication aux partenaires et grand public	Selon opportunités et projets, communication via différents canaux	Newsletters, articles journal du Parc, presse locale Livret de sensibilisation (lien commande groupée)	PNR
2.2 Portage, suivi et bilan du programme	Stratégie climat	Coordination de la stratégie climat en articulant le programme ADAPT avec l'ensemble des activités du Parc et des acteurs du territoire Participation au groupe de travail PNR-recherche sur "les changements climatiques"	Articulation générale, prisme climat Participation au groupe de travail	PNR
	Suivi et bilan du programme	Suivi et bilan du programme Outil TACCT	1 COFIL/an 2 COTECH/an 1 bilan annuel	PNR, Ademe, porteurs de projet
AXE 3 Adapter les filières et secteurs économiques				
3.1 Sol et alimentation	Adaptation du secteur agricole et AMI foncier	Adaptation de l'agriculture à l'évolution climatique (maraichage), dév. d'une prod. locale Accompagnement des collectivités volontaires à la diversification de leur production locale (entrée foncier agricole)	3 collectivités accompagnées Création d'un document REX diffusable	EPCI et communes
3.2 Economie et tourisme durable	Adaptation de l'offre touristique	Circuit sans voiture : Création, communication et promotion d'une activité touristique adaptée au CC	1 circuit "Millevaches en rails" proposé sur l'application Rando Millevaches	PNR, Rando Millevaches

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses		Recettes	
Animation	117 000 €	ADEME	105 000 €
Communication – sensibilisation (prestations externes, éditions, impressions...)	15 000 €	Auto-financement	27 000 €
TOTAL	132 000 €	TOTAL	132 000 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver le programme d'animation et d'actions « Adaptation au changement climatique » sur 3 ans ;
- de valider le plan de financement du projet ;
- de solliciter l'ADEME
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le programme d'animation et d'actions « Adaptation au changement climatique » sur 3 ans ;
- de valider le plan de financement du projet ;
- de solliciter l'ADEME
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 06.10.21 Et qu'elle a été affichée le 06.10.21
Le Président,



